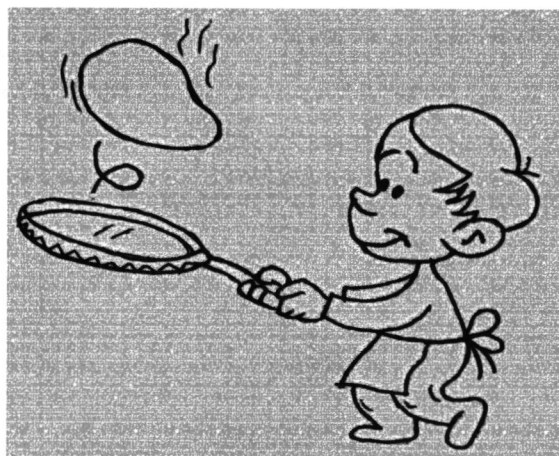


CHAUSSENAC
La Commune et les Associations vous présentent
leurs manifestations et animations
du mois de février 2022

Mercredi 02 février

BONNE CHANDELEUR !



MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé les vendredis 4 et 25 février

Dimanche 13 février 2022

**l'USC reçoit Vebret Ydes E.S.1
Stade de la Croix du Buis à 15H00**

BIBLIOTHEQUE

En ce début d'année nous vous proposons de participer en toute convivialité au prix « Coup de Coeur du Lecteur » : venez emprunter les livres de la sélection et attribuez une appréciation à chacun !

Pour les jeunes, sur le même principe mais sur une sélection de BD, nous organison le prix « Coup de Coeur BD Jeunesse ».

A partir du samedi 5 février puis chaque 1er samedi du mois de 10h à 12h (suite à notre enquête et vos attentes) la bibliothèque sera ouverte à titre expérimental.

Elle reste ouverte le mercredi de 14h à 16h.

A bientôt !

PATRIMOINE

L'Association du Patrimoine a décidé au cours de sa dernière assemblée, de contribuer au fleurissement de Chaussenac et de ses villages. Nous allons commencer par installer de chaque côté de l'église deux grands pots avec des rosiers.

Dans le but de fleurir chaque village (si possible avant l'été), nous avons besoin de votre avis, car ce travail ne peut se faire sans votre aide. Dites-nous quel est l'endroit le plus important de votre village où vous verriez bien installer ces rosiers ?

Discutez-en entre vous, puis, nous vous remercions de remplir le questionnaire suivant, que vous voudrez bien déposer à la mairie avant la fin février :

NOM (facultatif) :

Village :

Lieu où mettre les rosiers :

AGENCE POSTALE

L'agence postale sera fermée le mercredi 16 février 2022

ELECTIONS

Petit rappel inscription sur la liste électorale :

***pour les présidentielle : date limite fin février, pas au delà du 4 mars**

***pour les législatives : date limite fin avril , pas au delà du 6 mai.**

Merci de vérifier, sur votre carte électeur, si vos coordonnées postales sont à jour, ainsi que votre état civil.

Vous avez jusqu'au 15 février pour les signaler en mairie

BULLETIN MUNICIPAL

Les personnes qui sont intéressées pour participer à la rédaction du bulletin municipal, que ce soit pour rédiger un sujet ou pour participer à la création et à la mise en page, peuvent le faire savoir en mairie au 04 71 69 02 01 ou auprès du maire au 06 84 96 20 04